

Une monnaie curieuse : le demi-gros au chevalier, frappé à Vieux-Genappe (début 14^e siècle)

En 2013, l'expert bruxellois Jean Elsen a vendu dans son catalogue de ventes Auction 118 un "demi-gros au chevalier (pillewille)" qui aurait été frappé à Genappe au début du 14^e siècle¹. Comme nous n'avons pas beaucoup de renseignements concernant cet atelier de frappe, le présent article voudrait approfondir le sujet de la frappe de monnaie à Genappe. Quelle monnaie a-t-on frappé à Genappe et quand ? Pourquoi l'atelier a-t-il été momentanément transféré à Genappe et où était-il situé ?

Elsen commence la description par : "Il s'agit de la seule monnaie portant le nom de l'atelier de Genappe". Mais est-ce bien le cas ? D'anciens ouvrages qui commentent les monnaies mérovingiennes mentionnent un atelier de frappe à Genappe. Deux types de monnaie sont conservés, avec la mention "AGENAPPIO", ce qui fut interprété, par exemple par Auguste De Belfort, comme un atelier de frappe à Genappe². Une étude récente a cependant démontré qu'il ne fallait pas lire "AGENAPPIO" mais bien "ASENAPPIO"³. Cette nouvelle lecture renvoie à un lieu en France,

1. J. Elsen, Auction 118 - 14 September 2013 (Bruxelles, 2013), lot. 725.

2. De Belfort 1892, I, p. 11-12. L'atelier de Genappe est aussi mentionné dans Engel – Serrure 1891-1905, p. 119.

3. Vanhoudt 1982, p.142-143.

Anappes, et non pas Genappe⁴. Dans tous les cas, une monnaie a été frappée pendant une courte période à Genappe et cela vaut la peine de mieux étudier la monnaie en question et les circonstances de la frappe.

Le numismate belge Renier Chalon (1802-1889) fut le premier à publier à propos de cette monnaie. Déjà en 1863, dans un article intitulé *Curiosités numismatiques*, il commentait une pièce en argent qui aurait été frappée à Genappe, pièce de la collection de Louis De Coster, co-fondateur de la "Société Royale de Numismatique de Belgique"⁵. Cette pièce se trouve actuellement dans la collection du Cabinet des médailles de la Bibliothèque Royale de Belgique et elle figure également dans l'ouvrage sur les monnaies brabançonnaises d'Alphonse de Witte⁶.



Reproduction du demi-gros frappé à Genappe

(A. De Witte, *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du Saint-Empire Romain*, Anvers, 1894, tome 1, pl. XII, n° 309).

Il existe au monde cinq pièces du même type. Après la description de Chalon de la pièce de la collection de Louis de Coster, une deuxième pièce du même modèle est décrite par Jean Duplessy en 1968⁷. Cet exemplaire est de meilleure qualité, mieux conservé, d'un poids et d'une teneur en argent

4. Huisman - Van Laere 1991, p. 95-99.

5. Chalon 1863, p. 295-296.

6. De Witte 1894, I, p. 102, n° 309, pl. XII.

7. Duplessy 1968, p. 105-106, n° 2.

normaux. En 2005, Pierre Crinon décrit un troisième exemplaire dans un article sur les divers "baudekin à la lance" et leurs imitations⁸. Plus récemment, deux exemplaires ont été proposés à la vente. Le quatrième a été vendu par Jean Elsen en 2013. De toutes les pièces connues, celle-ci est, par sa qualité, la mieux conservée de cette émission de Genappe⁹. La cinquième apparaît dans le catalogue du vendeur allemand Fritz Rudolph Künker¹⁰.

Sur la pièce conservée au Cabinet des monnaies à Bruxelles et décrite par Chalon et Dewitte figure, dans la légende externe, "GEMEPIA" pour Genappe. La lettre M présente un manque de lisibilité. Elle n'est pas tracée comme un N, et pas non plus comme un N classique. Sur la pièce conservée à la Bibliothèque Royale de Belgique, il s'agit de deux traits verticaux, fort différents du N de "MONETA". Les numismates Johan van Heesch et Hugo Vanhoudt sont tous deux d'avis qu'il convient de lire plutôt M. Jean Elsen écrit GENEPIA dans sa description mais ici aussi il faut plutôt lire "GEMEPIA"¹¹. En raison de la présence d'un M au lieu d'un N, certains chercheurs préfèrent penser que la pièce provient de Jemappes, en Hainaut, mais c'est bel et bien une monnaie de Genappe. Une variation dans la légende est attestée sur les monnaies décrites par Duplessy et Crinon qui présentent en effet un "GENEPIA" bien clair¹².

Une autre variation apparaît dans la légende sur le droit. On y lit souvent "BRA/BANTIA", mais le premier A manque sur l'exemplaire de Bruxelles ainsi que sur celui vendu chez Jean Elsen. Il semble bien, par contre, qu'un A apparaisse sur les exemplaires décrits par Duplessy et Crinon. En outre, Crinon décrit une variante comprenant un point entre IOhANNES et DVX¹³. Ceci implique que l'on puisse distinguer au moins trois variantes différentes et non pas deux comme le mentionne Crinon¹⁴.

8. Crinon 2005, p. 158-159, pl. IX, n° 13.

9. Elsen, 2013, lot. 725.

10. F.K. Künker, Auktion 237 - 8-9 October. Gold- und Silbermünzen aus der sammlung Friedrich Popken. Münzen und Medaillen aus Mittelalter und Neuzeit, Osnabrück, 2013, lot. 3370.

11. Le M est représenté avec deux traits verticaux et trois traits obliques inclinés. Du reste, il mentionne aussi dans la légende "CRUCIX" là où ce doit être clairement "CRUCIS". Voir Elsen 2013, lot. 725.

12. Voir les deux exemplaires représentés dans Crinon 2005, p. 158-159, pl. IX, n° 12 et 13.

13. Crinon 2005, p. 158-159.

14. Crinon 2005, p. 158.

Variante 1 (sans A dans BRABANTIE – avec “II” pour M) :

Droit : + IOHANN / ES DVX BR / BANTIE (sic) Chevalier galopant vers la gauche, tenant un étendard.

Revers : + MONETA: DICTA: DE: GEIIEPIA Croix. Légende intérieure: + SIGNVM CRVCIS.

- 1.42 g, Cabinet des Médailles, Bruxelles: R. Chalon, RBN (1863), p. 295-296, pl. XV, n° 3; A. De Witte, p. 102, n° 309, pl. XII.
- 2.00 g.: J. Elsen, Auction 118, lot. 725.

Variante 2 (avec A dans BRABANTIE – avec N) :

Droit : + IOHANN / ES DVX BRA / BANTIE (sic) Chevalier galopant vers la gauche, tenant un étendard.

Revers : + MONETA: DICTA: DE: GENEPIA Croix. Légende intérieure: + SIGNVM CRVCIS.

- 1.94 g.: J. Duplessy, BCEN (1968), p. 105, n° 2; P. Crinon, RBN (2005), p. 158, n° 12, pl. IX.
- F.R. Künker, Auktion 237, lot. 3370 (pas de poids mentionné).

Variante 3 (avec ponctuation - avec A dans BRABANTIE – avec N) :

Droit : + IOHANN / ES . DVX BRA / BANTIE (sic) Chevalier galopant vers la gauche, tenant un étendard.

Revers : + MONETA: DICTA: DE: GENEPIA Croix. Légende intérieure: + SIGNVM CRVCIS.

- 1.98 g.: P. Crinon, RBN (2005), p. 158, n° 13, pl. IX.

Depuis la publication de Chalon jusqu'à aujourd'hui, la discussion porte sur : quand, en quelle année la monnaie a-t-elle été frappée et pourquoi précisément à Genappe. D'après Chalon, la monnaie a été frappée à l'époque du duc de Brabant Jean I^{er} (1267-1294). Alphonse De Witte arrive à une tout autre conclusion sur base d'une comparaison avec les autres types de demi-gros (appelés aussi "baudekins"). Il existe deux types de demi-gros brabançons au chevalier. Sur l'un, le chevalier tient une épée, sur l'autre une lance. Le type à l'épée est plus ancien¹⁵ tandis que celui à la

15. Le type à l'épée fut introduit en Hainaut sous Marguerite de Constantinople (1244-1280). Voir Crinon 2005, p. 119.

lance date de la première moitié du 14^e siècle. Comme, sur la pièce de Genappe, le chevalier tient une lance, De Witte considère que la monnaie a été frappée à l'époque de Jean II de Brabant (1294-1312)¹⁶. Il était contemporain de Jean II (1280-1304), comte de Hainaut, qui, le premier, fit frapper, aux environs de 1301-1302¹⁷, des demi-gros hennuyers à la lance. Onze ans plus tard, par ordonnance du 15 octobre 1312¹⁸, le comte Guillaume I^{er} de Hainaut (1304-1337) fit supprimer la monnaie. Cette monnaie de Genappe étant une imitation des demi-gros hennuyers, elle n'a pu être frappée qu'après 1301 et avant 1312, donc sous le règne de Jean II de Brabant. Alphonse De Witte corrige ici Chalon. Reste à savoir s'il est possible de dater de manière plus précise cette émission monétaire. Jean Duplessy suggère que la monnaie ait pu être frappée en 1306, année où les artisans bruxellois se révoltèrent contre le duc de Brabant. Pendant cette période, il ne pouvait peut-être plus utiliser son atelier de frappe de Bruxelles et l'aurait transféré temporairement à Genappe¹⁹. Pierre Crinon pense qu'en réalité la frappe de Genappe est une imitation de la première édition hennuyère "pillewille" c'est-à-dire un baudekin avec la représentation du comte Guillaume I^{er} de Hainaut à la lance, qui date de 1309-1310. Selon lui, cette frappe aurait eu lieu à Genappe au cours de la même période, 1309-1310²⁰. Cette thèse semble la plus plausible.

Dans l'état des connaissances actuelles, aucune source écrite conservée (charte ou chronique) ne peut nous donner des informations directes sur la cause et les circonstances de la frappe de monnaie à Genappe. Pourtant il est intéressant d'approfondir le sujet. Duplessy suggère que le duc frappait monnaie à Genappe afin de pouvoir payer la campagne contre les insurgés bruxellois. Si l'on admet la datation postérieure de Crinon suivant laquelle la frappe a donc eu lieu après la révolte, il faut alors suivre son idée : le duc n'osait pas frapper, dans des villes principales comme Bruxelles et Anvers, une monnaie de moindre valeur comme celle de Genappe (poids moindre, aloi plus bas et qualité

16. De Witte 1894, p. 102.

17. Duplessy 1968, p. 106. La lance aurait remplacé l'épée pour signifier de manière claire qu'il s'agit d'une autre monnaie, à savoir de poids et aloi moindre. Voir Crinon 2005, p. 120.

18. Crinon 2005, p. 134-135.

19. Duplessy 1968, p. 106.

20. Crinon 2005, p. 128-132.

inférieure). Les citoyens voulaient notamment toujours une monnaie plus forte et stable qui favorise le commerce. En déplaçant temporairement son atelier monétaire à Genappe, le duc de Brabant pouvait ainsi frapper, loin des villes, une monnaie de valeur inférieure. L'avantage financier de cette pratique pour le duc est indéniable. Réduire l'aloï et le poids de la monnaie permettait de fabriquer un plus grand nombre de pièces avec une même quantité d'argent.

Reste enfin à savoir en quel endroit de Genappe la monnaie en question était frappée. Chalon se pose déjà la question et conclut que l'atelier se trouvait au château de Genappe²¹. Fait surprenant, durant les années 1309 et 1310, le château de Genappe servait de refuge aux Juifs, poursuivis par une troupe itinérante de prétendus croisés qui attaquaient et spoliaient les Juifs au nom de Jésus. Le duc Jean étendit sa protection sur les Juifs, importants pour sa politique financière grâce à leurs prêts et leurs impôts. Les croisés autoproclamés les poursuivirent jusqu'au château où ils furent repoussés par les troupes du duc, et se rendirent chez Clément V (1305-1314), pape à Avignon qui condamna leurs actes²². Le chroniqueur brabançon bien connu Jan van Boendale mentionne ce passage à Genappe dans ses *Brabantsche Yeesten* :

*"Eenrehande volxkijn dat las
hem selven ute alle stade
ende worden alsoe beraden
dat si winnen wouden theilich graf
[...]
oec sloeghen si die joden doot
onder wegghen, waer si se vonden,
soe dat die hertoghe, tien stonden,
te Genapie leende den casteel
den joden een groot deel,
om dat si hem daer in souden
legghen dat volc wel onthouden
dat domme volc, al ombestiert,*

21. Concernant le château : Braive 2009 ; Lecat 2009.

22. Collin de Plancy 1835, III, p. 20-23.

*viel daer voren al ongheviert
ende wouden dien casteel winnen
ende verslaen dier waren binnen*"²³

Traduction :

"Une certaine espèce de gens se réunirent
venant de tous les lieux
et ils étaient conseillés de telle façon
qu'ils voulurent gagner le Saint Sépulcre
[...]
Ils tuaient aussi les juifs
en cours de route, là où ils les trouvaient,
si bien que le duc à ce moment-là
prêta à Genappe une grande partie du château
aux juifs, pour qu'ils puissent s'y réfugier contre ces gens.
Ce peuple stupide, entièrement effréné,
y mit le siège sans tarder
et voulu conquérir ce château
et vaincre ceux qui se trouvaient à l'intérieur"

Se pose légitimement la question du lien entre le séjour des Juifs au château de Genappe et la frappe de la monnaie qui eut lieu précisément la même année. Se peut-il qu'en échange de la protection du duc, les Juifs l'aient aidé à frapper monnaie, de sorte qu'il bénéficie de moyens financiers supplémentaires ? Les Juifs, en tant qu'experts financiers, possédaient un savoir-faire important dans toutes ces techniques. David Kusman les qualifie même de "prêteurs professionnels"²⁴. A côté des Juifs, les banquiers lombards occupaient également une place importante à Genappe²⁵. Il semble toutefois que les Juifs ne se soient jamais vraiment occupés de

23. Willems 1839, livre V, p. 434, vers 564-567 et 578-588. Le passage va jusqu'au vers 620.

24. Etude approfondie sur le rôle des Juifs dans le système financier du Brabant dans Kusman 2013, p. 47-54.

25. Kusman 2013, p. 238, note 28.

frappe de monnaie dans les Pays-Bas, eprincipalement en raison de considérations religieuses dans le moyen-âge chrétien. Cette hypothèse reste improbable et demanderait à être étayée par une vaste étude prosopograhique de tous les personnages impliqués dans la frappe de monnaie dans les villes brabançonnnes : Bruxelles, Anvers, Louvain et Maestricht. Les études prouvent bien, par exemple, que d'autres grands bailleurs de fonds ducaux comme les marchands italiens ont pu prendre une part importante dans la frappe de monnaie²⁶ ou même devenir argentiers²⁷.

Hannes LOWAGIE

Docteur en histoire, Cabinet des Médailles - Bibliothèque royale de
Belgique

trad. Anne DAVIN, Ann KELDERS (moyen-néerlandais)

Bibliographie

Braive 2009 - G. Braive, *Genappe et son château* (Cahiers 15), Genappe, 2009.

Chalon 1863 - R. Chalon, Curiosités numismatiques. Monnaies, méreaux et jetons rares ou inédits, *Revue Belge de Numismatique et de Sigillographie*, 19 (1863), p. 293-317.

Collin de Plancy 1835- J. Collin de Plancy, *Fastes militaires des Belges, ou histoire des guerres, sièges, conquêtes, expéditions et faits d'armes qui ont illustré la Belgique*, Bruxelles, 1835.

Crinon 2005 - P. Crinon, Le "baudekin à la lance" de Hainaut (1302-1312) et ses imitations, *Revue Belge de Numismatique et de Sigillographie*, 151 (2005), p. 119-216.

De Belfort 1892 - A. De Belfort, *Description générale des monnaies mérovingiennes*, Paris, 1892.

26. Voir chapitres 5 et 6 de Tangelder 1955.

27. L'Italien Falcon da Lampaggio était par exemple argentier de Flandres (1326-1331 en 1335-1338) et de Hainaut (1328-1347) et d'Anvers (1338). Voir Van Beek 1999, p. 269-279 et Van Beek 1991-2002, p. 48.

- De Witte 1894** - A. De Witte, *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du Saint Empire Romain*, Anvers, 1894.
- Duplessy 1968** - J. Duplessy, Le demi-gros au cavalier de Genappe, de Jean II, duc de Brabant, *Bulletin de Cercle d'études numismatiques*, 5 (oct.-déc. 1968) 4, p. 105-106.
- Elsen 2013** - J. Elsen, *Auction 118 - 14 September 2013*, Bruxelles, 2013.
- Engel – Serrure 1891-1905** - A. Engel et R. Serrure, *Traité de numismatique du Moyen-Age*, Paris, 1891-1905.
- Huisman – Van Laere 1991** – J.A. Huisman et R. Van Laere, L'atelier monétaire mérovingien d'Asenappio, *Revue Belge de Numismatique et de Sigillographie*, 138 (1991), p. 95-99
- Künker 2013** - F.K. Künker, *Auktion 237 - 8-9 October. Gold- und Silbermünzen aus der sammlung Friedrich Popken. Münzen und Medaillen aus Mittelalter und Neuzeit*, Osnabrück, 2013.
- Kusman 2013** - D. Kusman, *Usuriers publics et banquiers du Prince: Le rôle économique des financiers piémontais dans les villes du duché de Brabant (XIIIe-XIVe siècle)* (Studies in European urban history 28), Turnhout, 2013.
- Lecat 2009** - R. Lecat, Aux origines de Genappe et de son château, *Le Lothier roman*, 16 (2009) 1, p. 1-27.
- Tangelder 1955** – F.B.M. Tangelder, *Muntheer en muntmeester. Een studie over het Berghese muntprivilege in de tweede helft der zestiende eeuw*, Arnhem, 1955.
- Van Beek 1991-2002** – B. Van Beek (éd.), *De noord- en Zuid-Nederlandse muntmeesters*, bijlage bij: *Encyclopedie van munten en bankbiljetten*, Diegem, 1991-2002.
- Van Beek 1999** – B. Van Beek, *Groot, goud en de Italiaanse muntmeesters in Brabant en Vlaanderen*, De Beeldenaar, 23 (1999) 6, p. 269-279.
- Vanhoudt 1982** – H. Vanhoudt, De Merovingische munten in het Penningkabinet van de Koninklijke Bibliotheek te Brussel. Een katalogus van de verzameling, *Revue Belge de Numismatique et de Sigillographie*, 128 (1982), p.142-143.
- Willems 1839** - J.F. Willems (éd.), *Les gestes des ducs de Brabant, par Jean de Klerk, d'Anvers. De Brabantsche Yeesten*, Bruxelles, 1839.